
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 07 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.00507 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Techniciens Supérieurs de Musée, session 2019.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE MUSÉE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	COMPAORE ADAMA	000323	B2903736	27/12/91
2	KIMA GHISLAIN	000339	B8768546	31/12/96
3	MAIGA SOUMAILA	000513	B10017899	31/12/90
4	OUEDRAOGO BOUKARE	001005	B9868060	31/12/87
5	OUEDRAOGO DAOUA	000368	B1786271	10/08/93
6	SAWADOGO NOMWINDE MOHAMED	000296	B2832339	31/12/92
7	THIOMBIANO NAMOUNDIA	001324	B4505008	12/10/96
8	YANOGO ROLAND	001353	B2859661	07/06/90

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE MUSÉE

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

